



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Monsieur le sous-directeur,

La Justice devra économiser 160 millions d'euros d'ici la fin de l'année.

La sentence de Bercy prononcée par Gérard DARMANIN ne cesse de nous étonner et de nous révolter. En effet, avec cette coupe franche, c'est **plus de 50 % de l'effort financier qui avait été consenti pour le Budget 2017 qui s'envole en fumée.**

Un contresens donc quand on se souvient du rapport d'octobre 2016 de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), qui faisait apparaître une comparaison peu flatteuse de la part du budget consacrée par la France à la Justice, 64 euros par an et par habitant, avec celles consacrées par d'autres pays aux structures similaires, comme l'Italie (73€), la Belgique (85€), l'Autriche (96€).

Un contresens aussi pour une Justice qui était il y a quelques mois encore et selon le précédent Garde des Sceaux, en voie de clochardisation ...

Notre nouvelle Ministre l'a précisé, l'effort portera sur des programmes immobiliers, et comme dans le même temps, elle a rappelé que l'engagement Jupitérien de construire 15 000 places de prison sera tenu, c'est donc autant de projets de juridictions qui ne verront pas le jour.

Pourtant, comme le relevait il y a quelques mois la commission des lois du Sénat chargée d'étudier les moyens de redresser la justice en 5 ans, « *les juridictions restent le parent pauvre du budget du Ministère de la Justice, pour les effectifs comme pour ses crédits immobiliers ou encore de fonctionnement courant* », et « *l'administration pénitentiaire (est) devenue le 1^{er} budget de la Justice depuis 2012* ».

" C'est normal ! Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres, et les riches, très riches ! Voilà ! ». La célèbre réplique de Don Salluste dans le film « la folie des grandeurs » résume parfaitement l'état d'esprit du Gouvernement vis-à-vis de notre Ministère.

On l'aura compris, le judiciaire n'est pas la priorité du Gouvernement, et la Justice, fonction régalienne de l'État, se trouve réduite à une variable d'ajustement budgétaire.

Autre sujet de préoccupation : **la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) censée être rétroactive au 1^{er} janvier 2017.** Nous avons bien compris que notre Ministère attend la publication des textes pour pouvoir procéder dans le

même temps aux opérations de reclassement et d'élévation d'échelon 2017. Dans cette période de disette budgétaire, nos collègues s'interrogent, d'autant que les déclarations du même Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, n'ont rien de rassurant, lorsqu'il indique que le protocole d'accord PPCR a été « *mal budgété par le Gouvernement précédent* » et que l'accord ne serait ainsi pas financé jusqu'en 2020 ... Qu'en est-il ? Quand les collègues pourront espérer une mise en œuvre des nouvelles grilles et des élévations d'échelon ? Et quid des heures supplémentaires qui sont payées à nos collègues sur un taux horaire qui n'est pas actualisé puisque calculé sur la base d'un traitement brut annuel qui ne tient pas compte de l'élévation d'échelon ? L'Administration entend elle aussi appliquer un effet rétroactif sur le paiement des heures supplémentaires ?

Les régisseurs s'inquiètent quant à eux du maintien ou non de leur NBI. En effet, Madame la Directrice des Services Judiciaires nous avait assuré lors du CTSJ du 29/9/2016 que malgré la mise en place de Chorus Portail pro (qui a pu avoir une incidence à la baisse des avances consenties aux régies), les NBI des régisseurs seraient maintenues en l'état jusqu'à ce qu'ils quittent leurs fonctions. Or, nonobstant cette position, certains SAR comme celui de RENNES ont commencé à « geler » lesdites NBI de manière préventive depuis le 5 mai 2017. Nous souhaitons bien évidemment que Madame la Directrice des Services Judiciaires fasse parvenir une note aux SAR afin de rappeler la position qu'elle avait prise et afin que le versement des NBI aux régisseurs puisse reprendre.

Enfin, pour revenir à l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour, il est impossible pour nous de passer sous silence la **communication tapageuse et tronquée de l'UNSA sur la promotion au choix au grade principal de greffier**. Même si nous l'avons dénoncé nous même, et ce dès l'année dernière, **il ne peut y avoir d'avancement sans mémoire**. Laisser entendre l'inverse, comme l'a écrit et diffusé l'UNSA, c'est vendre du rêve et s'inscrire dans une démarche peu honnête à l'égard de nos collègues. **A la politique du chiffre, le SDGF-fo préfère privilégier la défense des dossiers qui peuvent réellement être défendus, sans jamais toutefois se départir de ses critiques à l'égard d'un système de mémoires qui est loin d'être parfait et égalitaire** (cf notre communication « note2be.com 2016 »).

Les élus en CAP